

Jean-Yves Mirski :

la RSE comme outil de protection de la postproduction ?

Le secteur de la postproduction vit une période de mutations : multiplication des acteurs, pression sur les prix, intégration de certaines compétences par les producteurs... Il ne profite pas du renforcement du crédit d'impôt international et semble devenir une variable d'ajustement des budgets de films. Quelles solutions ? Le délégué général de la Ficam, Jean-Yves Mirski, suggère notamment de favoriser les acteurs aux « comportements vertueux ».

Satellifax Magazine : Lors du baromètre trimestriel de la Ficam, vous avez appelé à la mise en place d'un plan d'aide pour la postproduction. Pourriez-vous nous en dire un peu plus ?

Jean-Yves Mirski : Nous en sommes au stade des premières réflexions. Le CNC a indiqué qu'il était prêt à nous écouter. Il faut tout d'abord que nous fassions un état des lieux pour avoir une vision précise du secteur. Certains éléments émergent déjà. La réforme de l'agrément semble avoir eu des effets positifs. Nous avons constaté une relocalisation. Cependant la postproduction doit aujourd'hui faire face à un émiettement extrêmement important. Le nombre de prestataires qui interviennent sur les films est deux fois supérieur par rapport à il y a trois ans. Nous constatons que cette croissance des prestataires entraîne une pression sur les sociétés et sur les prix. Cet émiettement est dû à la fin des barrières techniques et à la multitude des canaux de diffusion. Certains d'entre eux ont des exigences de qualité moins hautes que d'autres.

« La postproduction doit aujourd'hui faire face à un émiettement important. Le nombre de prestataires qui interviennent sur les films est deux fois supérieur par rapport à il y a trois ans. »

Nous nous apercevons par ailleurs qu'il y a une intégration des fonctions de postproduction chez les producteurs. Cette tendance est encore plus visible dans l'audiovisuel. La postproduction,



Jean-Yves Mirski est délégué général de la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (Ficam) depuis octobre 2014 et président de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (Fesac) depuis janvier 2018.

qui était déjà une variable d'ajustement du budget d'un film, le devient encore plus.

Quelles solutions préconisez-vous ?

JYM : Nous ne pouvons pas, a priori, en fonction des règles européennes, cibler des aides directes en faveur de la postproduction. Les prémices de nos réflexions nous ont amenés à penser à la RSE [Responsabilité sociétale des entreprises, ndlr]. Nous pourrions conditionner un système en fonction de comportements vertueux. La certification sociale est, par exemple, pour nous, un instrument très important de régulation. Nous avons aujourd'hui 300 entreprises qui détiennent cette certification.

Cela englobe le respect des minima sociaux, d'un nombre de permanents par rapport au nombre d'intermittents et le respect de la consommation énergétique... Les entreprises sont aujourd'hui très attachées à cette certification. Sans cette dernière, les intermittents de la société ne bénéficient pas du régime de l'assurance chômage de l'annexe 8 et 10. Je pense qu'il faut travailler là-dessus. Pourquoi ne pas intégrer la certification sociale dans l'agrément ? Il faut y réfléchir. Il ne s'agit pas simplement de mettre de l'argent pour mettre en place ce plan de postproduction. Les délais de paiement sont également une problématique qui doit être mise sur la table. ■ ■ ■

